



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression de postes d'enseignants

Question au Gouvernement n° 1395

Texte de la question

SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS

Mme la présidente . Je suis heureuse de souhaiter en votre nom la bienvenue à Mme Véronique Ludmann, devenue, le 2 mars dernier, députée de la quatrième circonscription de l'Oise. *(Les députés du groupe HOR se lèvent et applaudissent. - Plusieurs députés des groupes EPR et Dem ainsi que M. Édouard Bénéard applaudissent également.)*

Mme Véronique Ludmann . Il y a trois ans, jour pour jour, la première ministre Élisabeth Borne promettait de changer de méthode pour l'école en proposant trois ans d'anticipation avant toute fermeture de classe. Que reste-t-il de cette promesse ? Ce matin même, les enseignants sont en grève. Il est annoncé que des centaines de classes fermeront à la rentrée. La méthode n'a donc pas changé.

Mme Andrée Taurinya . Vous avez voté pour eux !

Mme Véronique Ludmann . Oui, la démographie scolaire décline. Oui, l'Europe vieillit. Mais ce vertige démographique ne saurait devenir l'alibi d'un renoncement éducatif. Bien au contraire, il devrait être le signal d'une ambition nouvelle : moins d'élèves, cela devrait signifier plus d'attention pour chacun d'entre eux et, surtout, une réorganisation ambitieuse et pluriannuelle de l'école.

Mme Mathilde Panot . Il ne fallait pas laisser passer le budget ! Il fallait censurer !

M. Aurélien Le Coq . C'est votre responsabilité !

M. Éric Bothorel . Elle n'était pas là !

Mme Véronique Ludmann . C'est précisément ce combat que porte le groupe Horizons & indépendants. Nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre journée d'initiative parlementaire la proposition de loi de notre collègue Pierre Henriot visant à valoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux tout en sécurisant leurs financements, car l'avenir de l'école doit se construire avec les territoires.

Mme Mathilde Panot . Vous êtes des Tartuffe !

Mme Véronique Ludmann . Notre école ne tombe pas en ruine par accident mais sous le poids d'une logique comptable et administrative, d'un métier d'enseignant méprisé dans sa rémunération et contesté dans son autorité, d'un niveau qui chute et d'un climat délétère. Comptez-vous engager une réflexion pour une refondation structurelle de notre modèle éducatif ? Êtes-vous prêt à soutenir notre proposition de loi sur les regroupements pédagogiques intercommunaux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale . Je partage évidemment votre inquiétude devant le vertige démographique et votre déchirement devant les fermetures de classes, singulièrement en milieu rural.

Mme Danielle Simonnet . C'est surtout un déchirement pour les parents !

M. Édouard Geffray, ministre . Permettez-moi de vous rappeler quelques données avant de vous répondre sur le fond. Par rapport à la situation que nous connaissions il y a dix ans, nous perdons une génération tous les quatre ans. Nous avons le taux de fécondité de 1916 et le nombre d'enfants de 1942, avec 28 millions d'habitants de plus. Nous perdons chaque année 100 000 à 150 000 élèves dans le système éducatif.

Compte tenu de ces éléments, on ne peut pas se borner à une logique comptable et annuelle. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

M. Julien Odoul . C'est pourtant ce que vous faites !

M. Édouard Geffray, ministre . Nous devons développer une vision pluriannuelle en partenariat avec les collectivités locales. La logique doit être double. D'un côté, il faut repenser l'aménagement du territoire, dont l'école est un élément essentiel. De l'autre, il faut privilégier une logique d'adaptation de l'offre scolaire. Quelle doit être l'offre scolaire pour les enfants qui sont aujourd'hui en maternelle et qui passeront le bac dans quinze ans, dans un système négatif où il y aura 25 % d'élèves en moins ? Les observatoires des dynamiques rurales lancés par ma prédécesseure Élisabeth Borne sont généralisés à tout le territoire. Ils doivent désormais nous permettre de dessiner un chemin non pas seulement à un an, à trois ou à cinq ans, mais aussi à dix ans.

Cette semaine, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance de mon ministère présentera la vision à dix ans de notre système éducatif.

Maintenant que les conseils municipaux ont été renouvelés, nous travaillerons avec les élus locaux sur l'offre scolaire et sur la centralisation. Je soutiendrai la proposition de loi relative aux regroupements pédagogiques intercommunaux, qui consolidera une logique d'aménagement du territoire raisonnable et raisonnée dans une perspective démographique, hélas, sinistrée.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Ludmann](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er avril 2026